

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PORT DE LA CAPTE

Le Compte Financier Unique (CFU) termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable. Il présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public (anciennement le Compte Administratif et le Compte de Gestion).

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du CFU qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

SYNTHESE

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Réalisé	335 999,00	266 471,54
Résultat reporté de 2021		120 147,32
		<hr/>
Total des dépenses et des recettes	335 999,00	386 618,86
Solde d'exécution de la section d'exploitation	50 619,86	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	155 803,10	306 161,30
Résultat reporté de 2021		4 207,77
		<hr/>
Total des dépenses et des recettes	155 803,10	310 369,07
Restes à réaliser	98,88	
Solde d'exécution de la section d'investissement	154 467,09	
Résultat global	205 086,95	

Le résultat de clôture de 205 K€ a été intégré par anticipation au budget primitif 2023.

LA SECTION D'EXPLOITATION

Cette section se clôture par un excédent de 51 K€.

I – LES DEPENSES

La section d'exploitation regroupe toutes les dépenses nécessaires à l'exploitation du port, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement : rémunération du personnel, fournitures courantes, fluides, entretien, intérêts de la dette, provisions et amortissements....

Les dépenses réelles d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 218 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements calculées à hauteur de 118 K€.

S'agissant des opérations réelles, celles-ci se ventilent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20230623-23_00180-BF
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
Charges à caractère général	64 250,41	103 272,00	97 758,00	94,66%	52,15%
Charges exceptionnelles	1 860,00	74 149,00	73 848,00	99,59%	3870,32%
Charges de personnel	39 094,38	43 285,00	39 247,57	90,67%	0,39%
Charges financières	7 552,42	6 993,00	6 886,89	98,48%	-8,81%
Impôt sur les bénéfices	7 832,00	16 925,00	334,00	1,97%	-95,74%
Atténuations de produits		500,00	149,57	29,91%	
Autres charges de gestion courante	1,11	455,00	0,30	0,07%	-72,97%
TOTAL	120 590,32	245 579,00	218 224,33	88,86%	80,96%

L'augmentation des charges par rapport à 2021 de 81% est due au versement d'indemnités aux entreprises titulaires des marchés relatifs à la modification de l'ouvrage de protection du port et qui ont été résiliés suite à la décision du ministère de la transition écologique.

Le retraitement de cette charge fait baisser cette variation à +21% due à la prise en charge intégrale de l'opération de dragage sur la section d'exploitation.

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, figurant au chapitre 011, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés ou de contrats.

Ces dépenses représentent une enveloppe de 98 K€ soit 45% des dépenses réelles. Elles se ventilent comme suit :

Comptes	Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
60	Achats	4 747,66	4 195,00	2 426,34	57,84%	-48,89%
61 et 62	Prestations de services	23 824,41	62 845,00	59 255,87	94,29%	148,72%
63	Autres impôts et taxes	35 678,34	36 232,00	36 075,79	99,57%	1,11%
	TOTAL	64 250,41	103 272,00	97 758,00	94,66%	52,15%

Les achats comprennent essentiellement les fluides et les fournitures nécessaires aux petits travaux effectués sur le port par l'équipe technique.

Les prestations de services, majoritairement liées à des marchés et des contrats, s'élèvent à 59 K€ dont la charge la plus importante est le dragage de la passe du port avec 41 K€.

Les autres frais concernent l'entretien des bâtiments, des mouillages, les assurances, les frais de télécommunication, les frais bancaires...

S'agissant des impôts et taxes, sur les 36 K€, 25 K€ concernent les taxes foncières. Le reste se ventile entre la Cotisation Foncière des Entreprises, la redevance domaniale et la redevance spéciale.

b) Les charges exceptionnelles

Comme exposé précédemment, ce chapitre enregistre 73 K€ d'indemnités suite à la résiliation pour motif d'intérêt général des marchés relatifs à la modification de l'ouvrage de protection du port.

c) Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 39 K€ et représentent 18 % des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent la rémunération des agents (permanents et saisonniers), ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (13 K€).

d) Les charges financières

Les intérêts échus et à échoir totalisent une somme de moins de 7 K€. Ils représentent 3% des dépenses réelles d'exploitation.

e) Les autres charges

Parmi ces charges, figure l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 334 € correspondant au solde de 2021. Le résultat du seul exercice 2022 étant déficitaire, le port n'est pas redevable au titre de cet exercice.

II - LES RECETTES

Les produits de l'exercice s'élèvent à 266 K€ dont 2 K€ de recettes d'ordre, auxquels il convient d'ajouter 120 K€ de résultat reporté de 2021.

Les seules recettes réelles de l'exercice sont relativement stables et se ventilent comme suit :

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
Ventes de produits, services, marchandises	263 977,33	261 600,00	264 145,74	100,97%	0,06%
Produits exceptionnels	1 005,00		649,38		-35,39%
Autres produits de gestion courante	1,06	280,00	3,85	1,38%	263,21%
TOTAL	264 983,39	261 880,00	264 798,97	101,11%	-0,07%

Les redevances d'amarrage représentent la ressource la plus importante avec une somme encaissée de 260 K€.

Le produit relatif aux listes d'attente (3 K€) et le remboursement d'une mise à disposition de personnel au port du Niel (1 K€) complètent ces recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice se clôture par un excédent de 154 K€.

Les opérations enregistrées dans cette section sont des opérations affectant le patrimoine du port.

I - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement et du remboursement en capital de la dette.

Concernant la dette, le remboursement en capital s'est élevé à 60 K€ portant le Capital Restant Dû à 280 K€ au 31/12/2022.

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20230623-23_00180-BF
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Au titre de l'équipement, les principales réalisations se sont élevées à 94 K€ selon le détail suivant :

- Remplacement des mouillages (68 K€) ;
- Etudes engagées pour la modification de la digue (25 K€) ;
- Installation d'une alarme IP dans la capitainerie (1 K€).

Des restes à réaliser à hauteur de 100 € complètent ces dépenses et concernent l'achat de chaises.

II - LES RECETTES

La recette la plus importante de cette section provient du remboursement de l'avance forfaitaire, versée en 2021 à l'entreprise titulaire du marché de travaux de modification de la digue, d'un montant de 174 K€.

L'autofinancement complète ces recettes avec les dotations aux amortissements pour 118 K€ et l'affectation du résultat conformément à la délibération n° 13 du 24/06/2022 d'un montant de 14 K€.

Enfin, le résultat issu de la gestion 2021 abonde le budget avec 4K€ supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget du Port de La Capte qui dégage un résultat cumulé de 205 086,95 €.